



SEPANSO Gironde

Association départementale agréée au titre de la protection de l'environnement
Affiliée à la Fédération régionale SEPANSO Aquitaine (reconnue d'utilité publique)



Une force pour la nature

COMMUNIQUE DE PRESSE

Bordeaux, le 11 février 2026

SCOT bioclimatique de Bordeaux Métropole : des associations et riverains saisissent la justice pour faire annuler une zone d'activités de 32 hectares à Grattequina

L'association de protection de l'environnement **SEPANSO Gironde**, accompagnée de plusieurs propriétaires riverains, a saisi par l'intermédiaire de Maître Olivier CHAMBORD le **tribunal administratif de Bordeaux** d'une demande d'annulation partielle de la révision du **Schéma de cohérence territoriale (SCOT) bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise**, approuvée le 11 décembre 2025 par le SYSDAU.

Les membres du **cabinet CHAMBORD AVOCATS** ont mis en exergue la contradiction manifeste au sein de ce nouveau document de planification s'imposant au plan local d'urbanisme (PLU) de la métropole consistant à, d'un côté, protéger strictement l'urbanisation de l'espace autour du terminal portuaire de Grattequina aux motifs d'*enjeux forts de biodiversité, de protection de zones humides et d'un risque d'inondation fluvio-maritime* et, d'un autre côté, à implanter une zone d'activité économique de 32 hectares au même endroit à cheval sur les communes de Parempuyre et de Blanquefort.

Un site à haute valeur écologique et fortement exposé aux risques

Le site de Grattequina est situé dans un secteur reconnu pour sa **biodiversité exceptionnelle**. Les documents mêmes du SCOT le classent intégralement en « **cœur de biodiversité** », un statut qui implique, selon l'évaluation environnementale, une **protection stricte** et un classement en zones naturelles ou agricoles dans les documents d'urbanisme locaux.

Le périmètre concerné comprend également :

- des **zones humides avérées**,
- des **continuités écologiques majeures** liées à l'estuaire de la Gironde et au réseau des Jalles,
- une **exposition significative au risque d'inondation fluvio-maritime**,

Fédération départementale d'associations de protection de la nature et de l'environnement en Gironde

Secrétariat : 1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX – Tél. 05 33 89 66 46 – Email : sepanso33@sepanso.org – Internet : www.sepanso33.org

- une proximité immédiate avec plusieurs **sites Natura 2000**, dont la zone spéciale de conservation « La Garonne ».

Une contradiction manifeste au sein même du SCOT

Les requérants dénoncent une **contradiction interne majeure** du SCOT bioclimatique. D'un côté, le projet d'aménagement stratégique affiche des objectifs ambitieux de **lutte contre l'artificialisation des sols**, de **préservation des cœurs de biodiversité** et de **limitation des constructions en zones inondables**.

De l'autre, le document d'orientations et d'objectifs autorise l'implantation d'une vaste zone d'activités économiques sur un site précisément identifié comme sensible et à protéger.

Un document incompatible avec le droit de l'eau et la prévention des risques

Le recours met également en évidence l'**incompatibilité du SCOT** avec plusieurs documents de rang supérieur juridiquement opposables, notamment :

- le **SDAGE Adour-Garonne 2022-2027**, qui impose la protection renforcée des zones humides,
- le **SAGE Estuaire de la Gironde**, qui interdit leur dégradation par l'urbanisation,
- le **Plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)**, qui proscriit toute aggravation de l'exposition aux crues.

Malgré ces exigences, le SCOT maintient une urbanisation industrielle potentielle sur un secteur exposé, sans garanties suffisantes ni traduction normative cohérente.

Une action pour la cohérence écologique et la sécurité des territoires

Par cette action en justice, la SEPANSO Gironde et les riverains entendent rappeler que la transition écologique et l'adaptation au changement climatique **ne peuvent rester de simples déclarations d'intention**.

Ils demandent au tribunal administratif l'annulation de la délibération du 11 décembre 2025 **en tant qu'elle instaure une zone d'activités économiques de 32 hectares sur le site de Grattequina**, afin de préserver durablement un espace naturel stratégique pour l'équilibre écologique et la sécurité du territoire.

Par ailleurs, la Sepanso rappelle **qu'à l'issue de l'enquête publique et du rapport rédigé par les commissaires enquêteurs, la métropole de Bordeaux sera saisie par le préfet pour émettre un avis sur le projet EMMÉ dans les deux mois**. Une absence d'avis étant réputé conforme, elle réclame la tenue d'un conseil extraordinaire : le sujet d'importance, impliquant la métropole pour 50 ans, ne saurait se passer d'un débat et d'un vote.

CONTACT PRESSE :

sepanso33@sepanso.org

Florence Bougault — 06 08 89 28 94

À PROPOS DE LA SEPANSO GIRONDE

Créée en 1975, la SEPANSO Gironde est une association de protection de la nature et de défense de l'environnement, à but non lucratif, indépendante de toute organisation politique ou religieuse.

Elle est agréée par les pouvoirs publics au titre de la protection de l'environnement et fait partie de la fédération SEPANSO Aquitaine, elle-même affiliée à la confédération France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine et à France Nature Environnement.

Ses revendications sont construites et portées par des militants bénévoles, aux compétences complémentaires, dont l'action est motivée par le seul intérêt général.

Naturalistes, environnementalistes, juristes, généralistes ou spécialistes, « simples » amoureux de la nature, tous œuvrent à un même objectif : faire évoluer notre société vers un modèle qui permette de satisfaire les besoins humains tout en protégeant ce patrimoine commun et vital qu'est notre environnement.